

La Ville de Magog annonce la publication de son Guide de l'écocitoyenneté

Magog, le 19 octobre 2020 – La Ville de Magog est fière de rendre disponible à la population son Guide de l'écocitoyenneté. Ce dernier propose aux citoyens des outils et des actions prioritaires pour qu'ils puissent diminuer leur empreinte écologique. Ce document de référence met également l'accent sur l'importance de l'action citoyenne dans la protection de l'environnement. Il est disponible sur le site Internet de la Ville de Magog au ville.magog.qc.ca/guide-ecocitoyennete.

L'outil de sensibilisation compte trois niveaux : novice, intermédiaire et spécialiste. Les citoyens peuvent obtenir leur classement en répondant à un questionnaire sur leurs habitudes environnementales. Chaque niveau propose des actions qui visent à faire progresser les apprentissages environnementaux et, par le fait même, à réduire son empreinte écologique.

Le Guide met de l'avant de nombreuses sphères d'action telles que la gestion des matières résiduelles, l'alimentation, la consommation d'eau potable et la gestion des eaux de pluie, la consommation d'énergie, la gestion des bandes riveraines et des fosses septiques, l'implication environnementale et le transport.

« La Ville de Magog trouve important de mettre ce Guide à la disposition de la population, car c'est un outil concis qui englobe toutes les sphères où il est possible d'agir pour réduire son empreinte écologique. Il porte autant sur les actions que sur les ressources nécessaires pour acquérir de bonnes habitudes environnementales », affirme M^{me} Josiane K. Pouliot, coordonnatrice à la Division environnement.

Le Guide de l'écocitoyenneté découle du plan d'action environnemental, récemment adopté par la Ville de Magog. « L'intention est d'encourager et de supporter les gestes individuels des citoyennes et des citoyens, qui sont directement en complémentarité aux actions de la Ville. La protection de l'environnement est un réel travail d'équipe, c'est pourquoi j'invite les citoyens à remplir le questionnaire, à lire la section qui les concerne et à agir dès aujourd'hui! », soutient la mairesse de Magog, M^{me} Vicki-May Hamm.

Le questionnaire est disponible au ville.magog.qc.ca/guide-ecocitoyennete.



Source et information :

Direction des communications et des technologies de l'information

Ville de Magog

819 843-3333, poste 444

